

Convention de subvention



Pour l'achat de protections menstruelles réutilisables

Article 1 : L'objectif du financement

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui vise à réduire de 30% les tonnages collectés dans les Ordures Ménagères Résiduelles, le SYDEM Dômes et Combrailles instaure un dispositif d'aide à l'achat de protections menstruelles réutilisables pour les jeunes filles et femmes de son territoire.

La présente convention a pour objet de fixer les droits et obligations du SYDEM et de la bénéficiaire concernant l'attribution d'une subvention pour l'acquisition de protections menstruelles réutilisables.

Article 2 : Les modalités d'obtention de la subvention

2.1 - Types de protections menstruelles réutilisables concernées

Les protections menstruelles réutilisables concernées par cette subvention sont :

- Les serviettes lavables
- Les culottes lavables
- Les coupes menstruelles « cup »
- Les tampons lavables

2.2 - Montant et bénéficiaires de l'aide

Le montant de la subvention attribuée correspondra au montant TTC de la facture d'achat et sera limité à 50€ par femme ou mineure. Une seule aide par personne sera attribuée sur toute la durée du dispositif.

Cette aide s'adresse exclusivement aux habitantes du territoire du SYDEM Dômes et Combrailles (33 communes) s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Article 3 : Les engagements des parties

3.1 - Engagement de la bénéficiaire de la subvention

La bénéficiaire s'engage à :

- Fournir un dossier complet de demande de subvention,
- Ne pas revendre les protections menstruelles avant un délai de 2 ans suivant la signature de la convention,
- Mettre ses protections réutilisables dans la bonne poubelle lorsque celles-ci sont en fin de vie.
(Bornes textiles : serviettes, tampons et culottes lavables ou Ordures Ménagères : coupes menstruelles)

3.2 - Engagement du SYDEM Dômes et Combrailles

Le SYDEM s'engage à verser au bénéficiaire le montant de la subvention après présentation du dossier complet. Sous réserve que la facture d'acquisition des protections hygiéniques réutilisables soit postérieure à la date de mise en place du dispositif (27/03/2024).

Article 4 : Le dossier complet à fournir

La bénéficiaire doit fournir un dossier complet comprenant :

- Le formulaire de demande de subvention complété et signé par la bénéficiaire ou par le représentant légal,
- Un extrait d'acte de naissance ou une copie du livret de famille pour les bénéficiaires mineures,
- La facture, ticket de caisse, mail nominatif confirmant l'achat des protections menstruelles réutilisables datant de moins de 6 mois à la réception du dossier complet,
- Le Relevé d'Identité Bancaire de la bénéficiaire ou du représentant légal.

Dossier complet à retourner par courrier : Monsieur le Président
SYDEM Dômes et Combrailles
37 Route de Pulvérières - Le Vauriat
63230 SAINT OURS LES ROCHES

ou par mail : prevention@sydem63.fr

Les demandes seront traitées en fonction des dates d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits disponibles.

Article 5 : Sanction en cas de détournement de la subvention

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

(Article 314-1 : "L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende.")

Article 6 : Responsabilités

Le SYDEM Dômes et Combrailles ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des accidents pouvant survenir lors de l'utilisation de ce matériel.

Formulaire

de Subvention

Maximum

50€

d'aide à l'achat

Pour l'achat de **protections menstruelles réutilisables**

Objectifs :

- Moins de déchets produits
- Moins toxique pour la santé et l'environnement
- Moins coûteux

Équipements subventionnés :

- Les serviettes lavables
- Les tampons lavables
- Les culottes lavables
- Les coupes menstruelles « cup »

Conditions :

- Être habitante du territoire et s'acquitter de la REOM
- Retourner le formulaire ci-dessous, accompagné des pièces justificatives (cf. convention)



NOM et PRÉNOM de la bénéficiaire :

DATE DE NAISSANCE de la bénéficiaire :

NOM et PRÉNOM du représentant légal (si bénéficiaire mineure) :

ADRESSE, CODE POSTAL et COMMUNE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

Je m'engage à respecter la convention de subvention «protections menstruelles réutilisables».

FAIT À

LE

SIGNATURE précédée de la mention «Lu et approuvé»



Le Service Public de vos déchets